



# Communiqué de presse

Strasbourg,  
le 4 octobre 2018

## LE CHEQUE ENERGIE DANS LE BAS-RHIN

**Le chèque énergie remplace les tarifs sociaux de l'énergie et a été distribué dès mars 2018 aux foyers les plus précaires du département.**

Avec ce nouveau dispositif, l'État accompagne les ménages à revenus modestes pour payer leurs dépenses d'énergie et ainsi lutter contre la précarité énergétique.

Attribué sur la base de critères fiscaux simples - revenu fiscal de référence déclaré chaque année et composition du ménage - il est envoyé automatiquement par voie postale aux personnes éligibles. Il s'échelonne de 48€ à 227€ selon les situations, et son montant moyen constaté pour l'ensemble des bénéficiaires est de 150€. Pour savoir si vous êtes éligible et connaître le montant auquel vous avez droit, le ministère de la Transition écologique et solidaire a mis en place un simulateur : <https://chequeenergie.gouv.fr/beneficiaire/eligibilite>

**Le chèque énergie permet de régler les dépenses d'énergie** : électricité, gaz naturel, chaleur, gaz de pétrole liquéfié, fioul domestique, bois, biomasse, ou autres combustibles destinés au chauffage ou à la production d'eau chaude. Il suffit de le remettre au fournisseur d'énergie pour payer (par courrier ou par internet).

**La nouveauté du dispositif réside également dans l'utilisation du chèque énergie pour financer des travaux d'efficacité énergétique.** Pour savoir si vos travaux peuvent être financés par le chèque énergie, consultez le site : [www.chequeenergie.gouv.fr](http://www.chequeenergie.gouv.fr)

**Attention** : le chèque énergie dispose d'une date de validité. Il est valable au plus tard jusqu'au 31 mars de l'année suivant son émission. Sur demande du bénéficiaire, sa durée de validité peut être prolongée de deux ans dans le cas de travaux de rénovation énergétique uniquement. Vérifiez la date inscrite sur votre chèque énergie !

### Contact presse

Aurélie Contrecivile

Tél. : 06 73 85 16 45

Mail : [aurelie.contrecivile@bas-rhin.gouv.fr](mailto:aurelie.contrecivile@bas-rhin.gouv.fr)

Service de la  
communication  
interministérielle

Mail : [pref-communication@bas-rhin.gouv.fr](mailto:pref-communication@bas-rhin.gouv.fr)

Tél. : 03 88 21 68 77

Twitter : @Prefet67 Facebook : Préfet de la région Grand Est